

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuellegales.fr.

Marchés publics

Procédure formalisée

Commune de Ruaudin

Réhabilitation de la ferme des Douves et construction d'une halle

APPEL D'OFFRES OUVERT

Commune de Ruaudin, Mme Carole Heulot, 1, place François-Mitterrand, 72230 Ruaudin, tél. 02 43 75 75 75. Mèl : mairie@ruaudin.com
Web : <http://www.ruaudin.fr>
Siret : 21720260500010.

L'avis implique un marché public.
Objet : réhabilitation de la ferme des Douves et construction d'une halle.
Référence acheteur : 2024-002.

Type de marché : travaux.
Procédure : appel d'Offres ouvert.
Lieu d'exécution : Le Grand Plessis, 72230 Ruaudin.
Classification CPV :

Principale : 45210000 - Travaux de construction de bâtiments.
Forme du marché :
Prestation divisée en lots : oui.

Quantité/étendue :
10 lots en une seule tranche.
Lot 01 : gros oeuvre.
Lot 02 : charpente.

Lot 03 : couverture, zinguerie.
Lot 04 : menuiseries extérieures.
Lot 05 : isolation, cloisons sèches.
Lot 06 : menuiseries intérieures, agencement.

Lot 07 : carrelage.
Lot 08 : peintures.
Lot 09 : électricité, chauffage, ventilation.
Lot 10 : plomberie, sanitaires.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 40 % valeur technique de l'offre,
- 10 % performances en matières de protection de l'environnement,
- 50 % prix.

Renseignements d'ordre administratif : mairie de Ruaudin, Mme Mélanie Guedes, place François-Mitterrand, 72230 Ruaudin, tél. 02 43 75 20 31.
Mèl : mguedes@ruaudin.com

Renseignements techniques : mairie de Ruaudin, service technique, Mme Évelyne Doleux, place François-Mitterrand, 72230 Ruaudin, tél. 07 48 11 50 65.
Mèl : edoleux@ruaudin.com

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :
Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 22 juillet 2024 à 12 h 00.

Remise des offres : 22 juillet 2024 à 12 h 00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Date : le 23 juillet 2024 à 00 h 00.

Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes. Mèl : greffe.ta-nantes@juradum.fr
Envoy à la publication le : 18 juin 2024.

Des dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <https://www.marches-publics.info>

Avis administratifs

LE MANS MÉTROPOLE

Projet de modification n° 2

du Plan local d'urbanisme communautaire

2E AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 00019 du 24 mai 2024, M. le Président de Le Mans Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n° 2 du Plan local d'urbanisme communautaire de Le Mans Métropole. Ce projet vise en particulier à renforcer la place de la nature en ville.

Il conduit également à clarifier plusieurs dispositions du règlement littéral, à préciser le chapitre de l'OAP Composition urbaine dédié à la gestion des eaux pluviales et à expliciter l'échéancier prévisionnel d'urbanisation. Il comprend des ajustements du plan de zonage et des orientations d'aménagement et de programmation pour répondre à des besoins spécifiques relatifs à des projets en cours ou à venir sur certains secteurs du territoire. En outre, ce projet comprend une actualisation des annexes à titre informatif.

L'enquête publique se déroulera du mardi 18 juin 2024 à 9 h 00 au mercredi 17 juillet 2024 à 17 h 00, soit une durée de 30 jours consécutifs.

Afin de conduire l'enquête publique, M. le Président du tribunal administratif de Nantes a, par décision n° E24000080/72 en date du 2 mai 2024, désigné M. Jean Chevalier en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en ligne par le public sur un site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/5417>

Un poste informatique sera tenu à disposition du public au siège de l'enquête, à l'Hôtel de Ville du Mans. Le public pourra y consulter le dossier d'enquête en version dématérialisée. Le dossier d'enquête sur support papier pourra également être consulté par le public pendant la durée de l'enquête à l'Hôtel de Ville du Mans, siège de l'enquête, et dans chacune des mairies des communes membres de Le Mans Métropole aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur un registre dématérialisé, accessible à l'adresse électronique suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5417>

- par courrier électronique, à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-5417@registre-dematerialise.fr

- sur les registres papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur avant l'ouverture de l'enquête publique, mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes membres de Le Mans Métropole,

- par voie postale, dans un courrier adressé au commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique relative à la modification n° 2 du PLU Communautaire, au siège de l'enquête publique : hôtel de ville du Mans, CS 40010, 72039 Le Mans cedex 9,

- lors des permanences du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public formulées sur les registres papier et dématérialisés, par courriers électroniques et papier, seront versées et consultables en ligne sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/5417>

Pour être recevables, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du 18 juin 2024 à 9 h 00 au 17 juillet 2024 à 17 h 00.

M. le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences qu'il tiendra aux lieux, jours et heures ci-après :

- mardi 18 juin 2024 de 9 h 00 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville du Mans,
- samedi 29 juin 2024 de 9 h 30 à 12 h 00 à la mairie de Trangé,
- mercredi 3 juillet 2024 de 14 h 00 à 16 h 30 au Pôle culturel, salle des arts de Champagné.

- lundi 8 juillet 2024 de 14 h 00 à 16 h 30 à la mairie d'Allonnes,
- jeudi 11 juillet 2024 de 9 h 00 à 11 h 30 à la mairie de Mulsanne,
- mercredi 17 juillet de 14 h 00 à 17 h 00 à l'Hôtel de Ville du Mans.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès du service urbanisme, qualité architecturale, par courrier à l'adresse suivante : Le Mans Métropole, CS 40010, 72039 Le Mans cedex 9 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5417@registre-dematerialise.fr

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, M. le Commissaire enquêteur fera parvenir au président de Le Mans Métropole les exemplaires du dossier de l'enquête, les registres et les pièces annexées, ainsi qu'un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera également, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont «favorables», «favorables sous réserves» ou «défavorables».

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies des communes membres de Le Mans Métropole, ainsi que sur le site internet de Le Mans Métropole www.lemansmetropole.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Pour Le Mans, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles au service urbanisme-qualité architecturale de Le Mans Métropole (immeuble Condorcet, 16, avenue François-Mitterrand, Le Mans), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Au terme de l'enquête, après que des modifications aient été éventuellement apportées au dossier, le projet de modification n° 2 du Plan local d'urbanisme communautaire de Le Mans Métropole sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de Le Mans Métropole.

Cet avis au public est publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et répété dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (Ouest France et Le Maine Libre). Cet avis sera, dans les mêmes conditions de délai et de durée, affiché à l'Hôtel de Ville du Mans, siège de Le Mans Métropole, dans chacune des mairies et en plusieurs endroits des communes couvertes par le PLU. Il sera également publié sur le site internet de Le Mans Métropole : www.lemansmetropole.fr



Instauration du Droit de Prémption Urbain

AVIS

Par délibération en date du 10 juin 2024, le Conseil Municipal de Saint-Christophe-du-Jambet a décidé d'instaurer le Droit de Prémption Urbain (DPU) concernant les parcelles AB 155, AB 156 et ZC 10 dans le secteur centre bourg.

Un exemplaire de cette délibération est affiché en mairie de Saint-Christophe-du-Jambet pendant un mois à compter du 12 juin 2024.

Vie des sociétés

LE MAINE LIBRE

Société anonyme
Au capital de 1 029 375 euros
Siège social : 28-30, place de l'Eperon
72000 LE MANS
575 650 403 RCS Le Mans
(«la société»)

AVIS DE MODIFICATIONS

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 14 juin 2024, après avoir constaté une omission matérielle dans le procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 24 mai 2019 à la septième résolution, modification statutaire permettant la suppression de l'obligation de désigner un commissaire aux comptes suppléant (loi du 9 décembre 2016), il a été décidé de la corriger en précisant que le mandat de la société KPMG Audit Ouest, commissaire aux comptes suppléant, arrivait à échéance au jour de la présente assemblée générale du 24 mai 2019, ne sera pas renouvelé.

Pour avis.

SARL NTS

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 2 500 euros
Siège social : 571, chemin du Gué
72230 RUAUDIN
Siège de liquidation :
571, chemin du Gué
72230 RUAUDIN
852 285 113 RCS Le Mans

CLÔTURE

DE LIQUIDATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 3 juin 2024, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 30 avril 2024, déchargé Mme Angéline Beury, épouse Notelet, demeurant «571, chemin du Gué» 72230 Ruaudin, de son mandat de liquidateur, lui ont donné quittus de sa gestion et ont prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Le Mans, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur.

Soyez informés chaque jour dans notre rubrique annonces légales :

la vie des sociétés
la vie des commerces

Le fonds de commerce

Evaluation

L'intérêt de l'évaluation du fonds de commerce apparaît en cas de cession ou en cas de nantissement.

1) En effet, estimer le fonds de commerce est nécessaire à l'occasion d'une vente.

Il importe de cerner avec exactitude le prix de cet ensemble d'éléments à priori disparates.

Différentes méthodes existent et elles nécessitent, pour leur mise en œuvre, la présence de professionnels rompus à la complexité de ces opérations.

2) Le commerçant peut également être un jour dans l'obligation de se procurer du crédit.

Il dispose alors d'un bien qui constituera le gage de son ou de ses créanciers.

En ce sens, pourra être convenu le commerçant et l'organisme de crédit, un nantissement conventionnel.

Le nantissement peut être aussi judiciaire, à la demande de créanciers.

En toute hypothèse, et quelle que soit sa nature, il ne peut être pris qu'à l'issue d'une procédure formalisée qu'il importe de respecter scrupuleusement.

Le nantissement doit être inscrit au Greffe du Tribunal de Commerce.

Ventes aux enchères

(72 100) – LE MANS – A L'HÔTEL DES VENTES DES REMPARTS

SAMEDI 29 JUIN 2024 À 14 H

EN LIVE ET PRESENTIEL

BELLE VENTE MOBILIERE (312 N°)

BIJOUX en or - pièce en or - ENSEMBLE DE 6 JUKEBOX dont WURLITZER de 1952 OBJET D'ART ET BIBELOTS : dont miroirs, pendules, porcelaines, bronzes, objets de vitrine, services MURANO, sculptures, bouchons de radiateur, sculpture. **TABLEAUX ANCIENS ET MODERNES** dont un ensemble par LATASTER - très belles aquarelles de BRUERE dont scène de déchargement des 24h du Mans - **TAPISSERIE d'AUBUSSON - MOBILIER ANCIEN ET CONTEMPORAIN** dont table KNOLL par PLATNER, bureau, consoles, fauteuils, etc - **MODE** dont HERMES sacs Kelly - **TAPIS** dont très important SMYRNE.

VISITES : Vendredi 28 juin de 10h à 12h et de 14h à 20h30 - Samedi 29 juin de 9h à 11h.

INTERENCHERES
www.interencheres.com

Visite : le matin de la vente, de 11 H à 12 H

Ministère de Me Xavier SANSON
C-P judiciaire et habilité - SVV SARTHE ENCHÈRES
N° 2002/197 - Hôtel des Ventes des Remparts - 16 rue du Bon-Pasteur
72000 LE MANS - Tél.02 43 77 07 91 - Email : xavier.sanson@orange.fr

CYRIL DUVAL
Commissaire-Priseur

2 VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
72200 - HÔTEL DES VENTES DE LA FLÈCHE

LUNDI 1er JUILLET 2024, à 12H

Suite LJ ENTREPRISE D'ISOLATION
VENTE SUR PLACE & EN LIVE - NANTES
En partenariat avec la SELARL JPK

REMORQUES : 3 remorques LIDER simple ou double essieu de 2016, 2019 & 2021 ; Remorque ERDE - 2 cardeuses soufflées KRENDL mod. 2300 Aspirateur de laine de verre injection-projection ISOL INTERNATIONAL de 2020 ECHELLES TUBESCA, HAILO, télescopiques - Monte-charges HUCHEZ FOBI & IMER Scie radiale BOSCH type GCM 12, scie à onglet BOSCH GCM 800 SJ - Echafaudages VORHAN & TUBESCA Electroportatif dont cloueurs PASLODE, scies circulaires BOSCH, visseuses, lasers, perforateurs, scies circulaires, MILWAUKEE, MAKITA, DEWALT - STOCK dont visserie WURTH & ETANCO, coudes, goullottes, suspentes, VMC, gaines, câbles, laine de bois, laine de verre, ouate cellulosée - Bureautique & Informatique

EXPOSITION 1er JUILLET de 11h à 12h
Enlèvements au complet paiement du prix, à la suite de la vente et IMPÉRATIVEMENT le 9 juillet.

LUNDI 8 JUILLET 2024 À 13H30

VENTE SUR DESIGNATION & EN LIVE
A L'HOTEL DES VENTES DE LA FLECHE

VEHICULES : 3 x RENAULT Master de 2015, de 2022 - 2 x PEUGEOT Boxer de 2010 & de 2019 - CITROEN Berlings de 2019, 6 x FIAT Ducato de 2010, de 2021 et de 2023 - FORD Transit courier de 2016 - RENAULT Kangoo de 2014 - CITROEN C3 de 2017, PORSCHE Cayenne de 2015, 2 PEUGEOT 5008 de 2021 & 2022 - 2 x TESLA Model Y de 2023 - PEUGEOT 3008 de 2022, RENAULT Scénic de 2020 - REMORQUE dont ERDE Classic - Cardeuse-souffleuse KRENDL modél. 2300 - Monte-charges FOBI SHERPA 5 - ECHELLES dont TUBESCA, échelles plates de toit, CENTAURÉ - ELECTROPORATIF dont cloueurs PASLODE & HILTI, caméra Thermique BOSCH, lasers BOSCH, marteau piqueur BOSCH, visseuse, perceuses, MILWAUKEE, VIRAX... - STOCK dont laine de roche, laine de bois, laine à souffler, panneaux dalle laine de verre, visserie dont WURTH, boulonnerie, clous PASLODE, suspentes dont WURTH - Bureautique & Informatique.

EXPOSITION 8 JUILLET de 10h à 11h30
PROCHE PARCE SUR SARTHE & LA FLECHE
Enlèvements au complet paiement du prix, IMPÉRATIVEMENT le mardi 16 juillet.
Les adresses seront communiquées les matins de chaque vente ou précisée sur www.interencheres.com dans l'onglet Exposition

Frais à 14,28 % TTC - Frais internet : 1% HT pour les ventes judiciaires et 3% HT pour les ventes volontaires du prix d'adjudication

CONDITIONS : Règlement au comptant par CB, chèque ou par espèces (1000€ max frais compris) - Lettre accreditive de banque à présenter à l'Expo PUIS VIREMENT pour bordereau supérieur à 1.000€ - Le tout vendu en l'état.

Le commissaire-priseur se réserve la possibilité de scinder ou constituer des lots (y compris vendre en 1 seul lot) jusqu'au moment de la vente.

Photos sur www.interencheres.com/72004

Maître Cyril DUVAL - Commissaire-priseur judiciaire
SARL CYRIL DUVAL ENCHERES - Commissaire-Priseur
54-56, avenue de Verdun - 72200 LA FLÈCHE - Tél.02 43 94 03 81
Courriel : cyrilduval72@gmail.com

Vie pratique

L'expertise amiable, peut-être une dépense inutile

La Cour de cassation a jugé que le rapport d'un expert sollicité avant tout procès, et non mandaté par le juge, ne pouvait pas valoir preuve à lui tout seul.

La difficulté était apparue lorsque l'acquéreur d'une voiture d'occasion avait constaté des défauts et réclamé une indemnisation au vendeur. Avant de saisir la justice, cet acquéreur avait fait expertiser l'engin et l'expert avait conclu qu'effectivement, le défaut existait déjà lors de la vente, ce qui en faisait un vice caché permettant de réclamer une réduction du prix ou une annulation de la vente.

Cependant, a précisé la Cour de cassation, le juge ne peut pas se fonder exclusivement sur une expertise non judiciaire réalisée à la demande de l'une des parties. Il faut qu'un second élément au moins vienne confirmer les conclusions de cette expertise. Sans cet autre élément, l'expertise privée seule n'est donc pas utile.

Il s'agit de respecter le principe de la contradiction qui impose, pour utiliser un document, que les deux parties aient pu en débattre contradictoirement et aient pu présenter leurs observations, a indiqué la Cour de cassation.

(Cass. Com, 5.10.2022, Z 20-18.709).

Consommation

L'acheteur qui accepte

les conditions est déjà propriétaire

L'acheteur d'un objet en devient propriétaire dès son accord avec le vendeur sur le prix, et ne peut pas ensuite se voir opposer des difficultés par ce vendeur ou par le propriétaire qui l'a mandaté.

La Cour de cassation a donc donné gain de cause à l'acquéreur d'une voiture de collection qui réclamait qu'elle lui soit livrée, le propriétaire contestant la vente en expliquant avoir été escroqué par le vendeur qu'il avait mandaté.

La vente est parfaite, a-t-elle rappelé, dès que le vendeur et l'acheteur sont d'accord sur la chose et sur le prix.

Le propriétaire tentait de récupérer la voiture. Le vendeur, disait-il, est un escroc qui a conservé l'argent et il n'avait en réalité aucunement l'intention de livrer la voiture. Il avait l'intention, comme il l'avait déjà fait avec d'autres, de faire disparaître la voiture et le prix payé par l'acheteur. Le certificat de cession, observait-il, n'était d'ailleurs pas établi.

Il n'empêche, répliquait l'acquéreur, que le prix a été payé à la suite d'un accord donné par ce vendeur, qui était dirigeant d'une entreprise spécialisée et mandaté par le propriétaire pour vendre la voiture.

Les juges ont donné raison à l'acquéreur, car « les engagements pris par un mandataire à l'égard d'un tiers obligent le mandant ». Les engagements pris par ce vendeur devaient donc être respectés aussi par le propriétaire qui l'avait chargé de vendre.

(Cass. Civ 1 29.3.2023 A 22-10.001).

LA TÉLÉ A CHANGÉ, CHANGEZ D'HEBDO TÉLÉ.

Votre guide du 23 juin au 29 juin 2024

Diverto OUEST

Le meilleur de la TV et des plateformes

Musique
Les confidences d'Alain Chamfort

Tour de France
David Gaudu à la conquête des sommets

www.diverto.tv

Chaque samedi avec

Le Maine Libre

Le supplément Diverto Ouest est diffusé sur les départements 14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85.